



## Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 20 février 2019 de 18h00 à 20h00

**Présents:** : Mr Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; Mr Fabian Maingain, Echevin en charge des Affaires économiques, de l'Emploi, de Smart City et de la Simplification administrative ; Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin en charge de l'Égalité des Chances; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille); Mme Alexandra Daoust ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique); Mr Jean-Marc Hollants ; Mr Charly Douglas ; Mr Jacques Dekoster; Mr Jean Depasse ; Mr Marco Carnesecchi (ENIL).

**Excusés:** Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mr Vincent Carrière (CPAS) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin).

**Secrétariat:** Mme Barbara De Witte et Mme Nadia Meftah pour la Cellule Égalité des Chances.

### 1. Approbation du PV de la séance plénière du 28 novembre 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé

### 2. Accessibilité des commerces

Mr Fabian Maingain, Echevin en charge des Affaires économiques, de l'Emploi, de Smart City et de la Simplification administrative, nous a fait l'honneur de participer à cette première séance plénière de l'année. Cela a été l'occasion de relancer les échanges avec le CCPH au sujet de l'accessibilité des commerces qui laisse souvent à désirer. En 2018, en présence de Mr Gerez, membre du CCPH, une première rencontre avec les représentants des commerces Bruxellois avait été organisée à l'initiative de l'échevinat en charge des affaires économiques. Les commerçants avaient semblé réceptif et il avait été proposé qu'un quartier précis serait identifié pour lancer un projet pilote. Mr Maingain a bien pris note de cette proposition et s'engage à donner suite à l'initiative. Il a été décidé qu'un groupe de travail serait rapidement mis en place afin de réunir les membres du CCPH et des représentants de l'administration et du cabinet en charge des affaires économiques.



**VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – [egalitedeschances@brucity.be](mailto:egalitedeschances@brucity.be) – [gelijkekansen@brucity.be](mailto:gelijkekansen@brucity.be)

[www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) • [www.brussel.be](http://www.brussel.be)

Mr Maingain a profité de l'occasion pour soumettre pour avis aux membres du CCPH présents une réflexion en cours concernant la situation des terrasses. En effet, des avis partagés existent quant à la disposition de terrasses soit le long des façades, soit en décalé des façades. Dans le premier cas, la façade ne peut plus servir de ligne guide pour les personnes malvoyantes ou aveugles. Il a été noté que les chiens guides sont maintenant souvent formés pour pouvoir contourner les terrasses or toute personne malvoyante ou aveugle ne dispose pas d'un chien guide et même avec un chien, les façades restent souvent un point de repère et d'appui important. En conclusion, le CCPH se positionne plutôt en faveur de terrasses décalées face aux façades et souligne en parallèle l'importance de prévoir un passage suffisamment large pour les chaises roulantes. En effet, force est de constater que de nombreux commerçants ne respectent pas les consignes en matière d'accessibilité des voiries en disposant leurs tables, chaises, parasols et panneaux n'importe où. Mr Maingain a tenu à rassurer le CCPH en rappelant que des contrôles étaient régulièrement effectués. Les sanctions administratives sont malheureusement le seul outil juridique dont dispose la Ville pour rappeler les commerçants à l'ordre.

Une réflexion a également été menée concernant la responsabilité de mise en accessibilité des commerces. La voirie appartenant à la Ville/commune, il semblerait en effet pertinent que celle-ci assume sa part de responsabilité et participe aux éventuels travaux de mise en accessibilité des entrées de commerces ou à la construction de rampes amovibles. Des incitations financières de la part de la Ville pourraient être un moyen pour encourager les commerçants à prévoir ce type de travaux. La question d'obligations des commerçants reste en suspens.

Le noyau dur en terme d'inaccessibilité se situe toujours dans le centre historique de la Ville. La conservation des sites empêche d'adapter les revêtements afin de rendre les voiries plus accessible. Mr Dekoster a néanmoins souhaité rappeler que des solutions existent et cite l'exemple de plusieurs villes (le vieux Lyon, Versailles,...) ou des bandes confort ont été prévues pour faciliter le déplacement en chaise roulante e.a.

Même si les obstacles sont souvent moins prégnants à hauteur des nouvelles voiries de la Ville, elles ne sont pas pour autant plus acceptables. Au contraire, le CCPH rappelle que des projets de réaménagements récents de voiries comportent encore beaucoup d'erreurs que ce soit en matière de choix de revêtements, de dénivelés de trottoirs e.a. mais aussi au niveau des dénivelés entre la voirie et les entrées de commerces qui pourraient être rattrapés lors de gros projets de réaménagement. Ces opportunités ne sont pas seulement ignorées. Les dénivelés sont parfois même plus importants après les travaux. Le réaménagement de la rue neuve est donné comme exemple.

Afin d'éviter ce type d'erreurs dans la future, le CCPH réitère son intérêt à pouvoir consulter les plans de réaménagements des voiries afin d'inclure, dès le départ, toute consigne en matière d'accessibilité dans les cahiers de charges. A ce jour, il n'est pas encore possible d'obtenir des informations quant aux futures projets de réaménagements car le budget de la Ville, soumis par la nouvelle majorité, doit d'abord être validé.

### **3. Accessibilité et inclusion des enfants à besoin spécifiques dans les écoles**

Mr Hollants a souhaité porter ce point à l'ordre du jour afin de souligner le manque d'accès de chiens guide dans les écoles Bruxelloises. En effet, la décision d'accepter ou non des chiens guides dans les écoles semble, in fine, appartenir aux Directions. Celles-ci ne sont pas forcément sensibilisées et

informées. Les écoles restent pourtant des lieux publics et doivent pouvoir être accessibles à tous. Le CCPH propose de mettre ce sujet, et plus concrètement l'idée de développer une campagne de sensibilisation à destination du personnel encadrant des écoles, à l'agenda du groupe de travail qui sera prochainement mis en place pour travailler autour de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires de la Ville. L'accessibilité physique des infrastructures sera également adressée dans le cadre de ce groupe de travail. Mr Petit cite l'exemple d'une nouvelle école à Schaerbeek qui répond aux questions d'accessibilité pour les PMR. Celle-ci pourrait servir d'exemple dans le cadre de nouvelles constructions à la Ville, notamment sur le projet de la nouvelle école néerlandophone au centre-ville (rue de la Senne).

Le cabinet a tenu à informer les membres du CCPH que plusieurs choses sont en train de se mettre en place au niveau du Département de l'Instruction publique à la Ville : 1/ Monsieur Sébastien Schetgen, inspecteur de la Santé et des Sports à la Ville va prochainement engager quelqu'un pour traiter et coordonner les actions et demandes au niveau des CPMS concernant les aménagements raisonnables. 2/ L'IP est également en train de terminer la rédaction d'une instruction permanente à propos des aménagements raisonnables à destination de toutes les directions des établissements scolaires de la Ville. La cellule égalité des chances a demandé à pouvoir consulter ce document afin de le soumettre pour avis au CCPH.

#### **4. Accessibilité des voiries : accès zones piétonnes, calculateur d'itinéraire, PAVE**

##### Accès zones piétonnes :

Le cabinet en charge de l'égalité des chances a souhaité soumettre pour avis aux membres du CCPH présents une plainte reçue en matière d'accessibilité des zones piétonnes. En effet, il s'avère que depuis la création de plusieurs zones piétonnes dans la Région Bruxelloise, les PMR sont doublement pénalisés : ne pouvant plus accéder en voiture aux destinations (commerces, administrations, e.a.) situés dans ces zones, les PMR doivent maintenant parcourir des distances bien plus conséquentes et on rarement d'autres moyens de transport (vélo, trottinette,...) à leur disposition. De plus, une série d'emplacements PMR qui se trouvaient dans ces zones anciennement ouvertes à la circulation, n'ont pas été recréés autour des zones piétonnes. Dans le cadre du plan d'action Handicap de la Ville il a déjà été proposé : 1/ de recréer le plus rapidement possible des emplacements PMR aux alentours des zones piétonnes ; 2/ de créer des zones de « dépôts » pour les personnes PMR – ces zones pourraient servir de point de repères et faciliter les rendez-vous entre une personne PMR et les chauffeurs de taxis ou autre qui les déposent/récupèrent. Une proposition supplémentaire a été soumise par le CCPH : elle consiste à prévoir des véhicules adaptés, type tuc tuc/voiture de golf ou autre, ayant accès aux zones piétonnes auxquels pourraient faire appel les PMR. Cette proposition sera soumise au groupe de travail sur l'accessibilité des voiries qui sera prochainement mis en place.

##### Calculateur d'itinéraire :

Les applications existantes de calcul d'itinéraire mettent souvent les personnes PMR de côté en ne prenant pas compte des obstacles qu'elles pourraient rencontrer sur les voiries (travaux, poteaux, dénivelés,...). M Dekoster interpelle donc la Ville à sujet en proposant soit de développer elle-même une application adaptée à cet effet, soit d'interpeller la Région Bruxelles-Capitale afin de développer ce projet à échelle régionale.

Le cabinet a pris note de la demande et propose de remettre ce point à l'agenda du groupe de travail sur l'accessibilité des voiries. Il a été noté que développer une telle application uniquement au niveau

de la Ville n'aurait pas beaucoup de sens. Idéalement, cela devrait effectivement être développé au niveau de la Région voir même au niveau fédéral afin d'y inclure tous les raccordements de voiries. De plus, il n'existe au niveau de la Ville pas de ressources ni de compétences techniques pour développer une telle application. Il faudrait donc prévoir un budget et lancer un marché pour pouvoir faire appel à des prestataires externes. Faut-il encore qu'il existe sur le marché des prestataires pertinents, sensibilisés en matière d'accessibilités. L'application devrait également être pensée de manière à ce qu'elle puisse être mise à jour en fonction des travaux et réaménagement. Cela signifierait qu'une ressources humaine supplémentaire y sois dédiée.

Un lien entre une telle application devrait être créé avec le site handy.brussels. La banque de données du projet PAVE, reprenant toutes les anomalies en matière d'accessibilité des voiries sur le territoire de la Ville, pourrait également servir de base pour alimenter l'application. Finalement, il y a aussi l'application régionale « Fix my street » qui offre la possibilité de signaler des obstacles sur la voirie et pourrait faire doublon avec une nouvelle application.

#### PAVE

la Ville a maintenant accès au logiciel qui reprend toutes les anomalies identifiées sur le territoire de la Ville. Le département des travaux de voirie doit donc inclure les travaux pour corriger ces anomalies dans son planning/budget. L'objectif de la Ville est de régulariser min. 10 anomalies par an.

### 5. Campagne de sensibilisation destinée aux propriétaires et agents immobiliers

Mme Daoust a souhaité relevé une problématique quant aux réticences des propriétaires et agents immobiliers à louer des biens aux personnes en situation de handicap. En plus du nombre de logements adaptés restreint, les propriétaires refusent encore trop souvent des candidats en situation de handicap par crainte que leurs revenus (pensions) ne soient assez stables et qu'une saisie serait impossible en cas de non-paiement du loyer. En réponse à ce constat, il a été proposé de créer une campagne de sensibilisation destinée aux agences immobilières qui permettrait de donner plus d'informations afin de lutter contre les préjugés face aux personnes en situation de handicap.

Le cabinet s'est également engagé à s'informer quant au positionnement des administrations de la régie foncière, du CPAS et des logements Bruxellois face aux candidats en situation de handicap.

### 6. Priorisation des objectifs du plan d'action pour l'année 2019

Le CCPH a décidé de se focaliser sur 3 objectifs du plan d'action 2018-2020, à savoir ;

- L'accessibilité des infrastructures scolaires et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires de la Ville
- L'accessibilité des commerces
- L'accessibilité des voiries

Des **Groupes de Travail** autour de ces trois thématiques seront rapidement mis en place en collaboration avec les cabinets et services concernés.

L'accessibilité des logements constituera également un point de travail dans les mois à venir. En vue des ressources de l'administration, il ne sera par contre pas possible de mettre en place un 4<sup>ième</sup> groupe de travail sur ce sujet dans un premier temps.

## 7. Divers

### [Iriscare.brussels](http://www.iriscare.brussels)

Une nouvelle plateforme en ligne a vu le jour reprenant toutes les informations utiles à destination des personnes handicapées en matière de reconnaissances, services,... En effet, le panorama Bruxellois étant assez particulier et confus, cela facilitera la recherche des informations pour le citoyen qu'il soit francophone ou néerlandophone. Le CCPH constate malheureusement qu'il y a eu très peu de promotion de ce nouvel outil : <http://www.iriscare.brussels/fr/>

### Battle of Champions : Fight for Equality:

A l'initiative de l'asbl le Troisième Oeil, aura lieu le 30 Avril 2019 au Palais 10 de Brussels Expo, un Gala de sensibilisation au handicap à travers du sport. L'objectif est d'inciter une rencontre entre le monde sportif Belge et le monde du handisport. Des représentant.e.s de plusieurs disciplines olympiques et para-olympiques seront présent.e.s à l'évènement.

Madame Râjaa Jabbour, Présidente de l'asbl, invite les membres du CCPH à prendre contact avec elle au cas où ils souhaiteraient participer ou afin de lui transmettre tout contact utile : [troisiemoeil@gmail.com](mailto:troisiemoeil@gmail.com) ; 02 427 75 42

### Trottinettes électriques:

Les membres du CCPH s'interrogent quant à la réglementation des trottinettes à Bruxelles. Ceux-ci représentent souvent un danger pour les PMR.

Les trottinettes sont soumises aux mêmes règles que les autres moyens de transport électriques, c'est-à-dire qu'à une vitesse de 6-7km/heure, la trottinette peut se déplacer sur le trottoir. Si cette limite de vitesse est dépassée, il faudra se rendre soit sur la piste cyclable soit sur la voie publique. Dans tous les cas, la limite de vitesse de 25km/h ne peut être dépassée au risque de basculer dans la catégorie de cyclomoteurs qui est soumise à l'obligation d'assurance et permis de conduire.

Les différents fournisseurs de trottinettes (Bird, lime, ...) sur le territoire de la Ville ont mis en place des règles que l'on peut retrouver sur leur application. Les différents conseils de stationnement et de sécurité sont disponibles sur le site : <https://www.li.me/fr/how-to-lime>

Au niveau de la Région Bruxelles une réglementation est en cours de préparation et entrera en application dès septembre 2019.

### European Disability card:

A la demande de Mme Ameluan, il est rappelé que toutes les structures qui acceptent la EDC sont censées être inscrites sur le site : <https://eudisabilitycard.be/fr>

Mr Douglas nous fait savoir qu'aux USA la EDC a également été acceptée dans certaines structures culturelles.

### Freedom Drive :

ENIL fêtera cette année ces 30ans d'existence. A l'occasion, l'association réitère son évènement annuel « Freedom Drive » du 01 au 03 octobre 2019. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <https://enil.eu/news/save-the-date-2019-freedom-drive/>

### Accessibilité métro Bourse :

Mr Petit informe le CCPH que les travaux de rénovation de la gare de métro « Bourse » ont fortement améliorés l'accessibilité aux PMR. Ceci dit, les trottoirs autour des entrées de la gare empêche un accès aisé. De plus, les quais n'ont pas été remis à hauteur des voitures de métro.

**PROCHAINE REUNION DU CCPH : mercredi 24 avril 2019 de 18h à 20h  
à la salle Ogivale (HDV), Grand-Place.**